



Après un mariage célébré en Serbie/Montenegro avec certificat de capacité matrimoniale suisse : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.05.2022

Documents à soumettre

- Extrait original de l'acte de mariage sur formulaire international CIEC (**Izvod iz matične knjige venčanih na međunarodnom obrascu**)
- Copie du certificat de capacité matrimoniale suisse.
- Adresse des conjoints ou partenaires

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Tous les documents d'état civil établis en langue locale doivent être traduits dans une langue officielle suisse ou en anglais.

Les documents multilingues établis sur formule internationale CIEC ne doivent pas être traduits.

Légalisation

Les documents multilingues établis sur formule internationale CIEC ne doivent pas être munis de l'Apostille.

Tous les autres documents doivent être munis de l'apostille avant d'être traduits et remis à la représentation.

L'Apostille est délivrée par le Tribunal communal serbe/monténégrin compétent pour le lieu d'émission du document original (selon Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

Emoluments

L'inscription du mariage/partenariat dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise des documents

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : belgrade@eda.admin.ch .

Si les documents sont remis par un tiers, une procuration notariée est nécessaire.

Il est également possible d'envoyer l'ensemble des documents par la poste. Dans le cas où ils sont incomplets ou qu'ils contiennent des erreurs, l'ambassade n'entrera pas en matière et tous les documents vous seront retournés.